DLP 11-12-93212870



# GRANDES CULTURES

**BULLETIN TECHNIQUE N°29**
**le 08 décembre 1993**

| | |
|---|---|
| CEREALES | *- Dégâts de gel limité* |
| | - Désherbage : attendre ! |
| | - Pucerons : activité nulle/fin de risque de viroses |
| COLZA | - Pas de traitement de rattrapage |
| **REABONNEMENT** | **- Du nouveau en 1994** |

## COLZA

Stade : B 8

### *RAVAGEURS*

**ALTISES ET CHARANÇONS DU BOURGEON TERMINAL**

Résultats du comptage larvaire : Des dissections ont été réalisées dans les parcelles régulièrement suivies cet automne par notre service. Les populations larvaires sont très en dessous des seuils de traitements. Le pourcentage de pieds porteurs de larves est souvent proche de 0.

Le deuxième pics de vol dans les régions à risques (Laonnois, Chaunois, Valois) du 17 novembre n'a pas été suivi de températures suffisantes au moment de la maturité des femelles (10-15 jours après le vol) pour permettre la ponte.

NOS CONSEILS
*Aucun traitement de rattrapage n'est donc justifié.*

**PUCERONS : STADE DE SENSIBILITE DE LA CULTURE LARGEMENT DEPASSE.**

Plus aucune protection n'est justifiée contre ces ravageurs.

## CEREALES

Stade 1 à 3 feuilles.

EN CULTURE
Les conditions climatiques ont fortement ralenti la croissance de la végétation, les stades sont pratiquement identiques depuis 15 jours.

**INSECTES VECTEURS DE VIROSES**

La période froide a "nettoyé" les cultures : les pucerons sont sensibles à des gels de - 7° C, - 8° C.
Les piégeages aux tours à succions sont quasiments nuls.

NOS CONSEILS
***Pas d'avis de traitement justifié !***

**LIMACES**

Dans les situation à fort risque, le retour d'un climat doux et pluvieux persistant peut être favorable aux limaces.

NOS CONSEILS
***Un piégeage doit être réalisé avant toute intervention.***

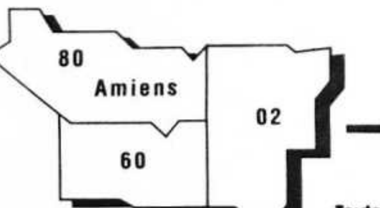
**DESHERBAGE**

Les stades de céréales ainsi que les conditions météorologiques sont défavorables à toute action herbicide. En outre, il y a très peu de levée de mauvaises herbes.

NOS CONSEILS
***Attendre janvier/février pour traiter (à vue)...***

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

Imprimerie SRPV : Directeur Gérant B. MATHON ISSN 0757 6609




Publication périodique
Abonnement annuel : 220 F
CPPAP 1823 AD



Ministère de l'Agriculture
DRAF
Service Régional de la Protection des Végétaux
Cité Administrative - 56, rue Jules Barni
80040 AMIENS CEDEX 1
Tél. 22 92 51 27 - Fax : 22 91 62 59




P48

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES
# 1994

Depuis de nombreuses années, notre service s'est efforcé dans les Avertissements Agricoles Grandes Cultures de vous guider au mieux dans la protection phytosanitaire de vos cultures avec pour souci permanent la réalisation de traitements utiles, efficaces, rentables (meilleur gain net/ha), en respectant au mieux notre environnement.

A partir du mois de janvier 1994, notre traditionnel Avertissement Agricole Grandes Cultures sera tiré en deux éditions :

- une édition spéciale "Pommes de Terre",
- une édition Grandes Cultures (sauf Pommes de Terre).

Notre réseau de stations automatiques météorologiques s'étant au cours de cette année fortement développé (9 postes accessibles en 94), l'objectif de ces deux éditions est de vous apporter les références locales et les éléments d'information directement utilisables.

Une forte demande de certains d'entre vous a conduit notre Service à revoir notre système de diffusion de nos conseils techniques, en vous proposant une information qui soit disponible au moment le plus opportun. Ces éditions seront donc désormais disponibles intégralement par télécopie.

Les abonnements "papier" et les accès télématiques TELEN et ARMOISE sont bien entendu maintenus. Quant à la messagerie ADER (région Somme), son trop faible taux de consultation nous conduit à suspendre ce service.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

L'équipe "Avertissements Agricoles" du SRPV Picardie

P49

## COUPON DE REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES 1994

**NOM ------------------------------------------------------------ PRENOM------------------------------------------------------**
**ADRESSE COMPLETE ---------------------------------------------------------------------------------------------------------**
**CODE POSTAL -------------------------------------------------------------------------------------------------------------------**

**NUMERO TELECOPIE -----------------------------------------------**

Désire : (cocher la case correspondante dans le tableau)

| | **Edition Grandes Cultures** | | **Edition Pomme de terre** | | **les 2 éditions** | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Bulletin papier** | 230, 00 F | | 230, 00 F | | 400, 00 F | |
| **Tout Fax** | 350, 00 F | | 350, 00 F | | 500, 00 F | |
| **Papier + Complément (TELEN ou ARMOISE)** | 350, 00 F | | 350, 00 F | | 500, 00 F | |

Le réglement est à libeller à l'ordre de Monsieur le Régisseur des Recettes de la DRAF de Picardie, et à envoyer avec le coupon réponse ci-dessous complété au :


**Service Régional de la Protection des Végétaux**
**Cité Administrative - 56, rue Jules Barni**
**80040 AMIENS Cedex 1**


NB : - Des conditions spéciales sont consenties aux organismes regroupant plus de 10 abonnés (nous consulter alors)
- N'oubliez pas de mentionner votre numéro de fax !

**Pour tout renseignement téléphoner au 22-92-51-27 ou télécopie 22-91-62-59**